

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 11 MARS 2015

Le conseil municipal d'Uvernet-Fours, régulièrement convoqué s'est réuni le 11 mars 2015 à 20 heures, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Patrick BOUVET, maire de la commune

Convocation en date du 3 mars 2015

Etaient présents : ALLEMANDI Gérard BOISSE Sandrine CAHEN Alain CHAUVET Céline DEBEUX Yannick ESTRAYER Philippe GOUTAGNY Michel LE HIR Mathilde MEYRAN Jean-Jacques ROUX Marius VERDIER Sylvain

Etaient absents :

Pouvoir (s) : AYMARD Robert à ALLEMANDI Gérard GARINO Christian à Yannick DEBEUX VAGINAY Bruno à Sylvain VERDIER

Secrétaire de séance : ESTRAYER Philippe

OBJET/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 11 FEVRIER 2015

Après en avoir délibéré les conseillers municipaux approuvent le compte rendu du 11 février 2015

OBJET/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE

Le maire présente aux conseillers municipaux le compte de gestion 2014 établi par madame le Trésorier.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, les conseillers municipaux à l'unanimité des membres présents ou représentés, les conseillers municipaux approuvent le compte de gestion de la commune pour l'année 2014.

OBJET/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 POUR LA COMMUNE

Le maire présente aux conseillers municipaux le compte administratif 2014 pour la commune et sort de la salle pendant les débats et l'approbation

Après en avoir débattu et en avoir délibéré les conseillers municipaux à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuvent le compte administratif 2014 et constatent à la clôture de l'exercice 2014
- Un déficit d'investissement d'un montant de 64 835.56 €
- Un déficit cumulé au compte 001 de 461 471.57 €
- Un excédent de fonctionnement cumulé de 309 876.94 €
- Décident d'affecter l'excédent cumulé de fonctionnement, d'un montant de 309 876.94 € au compte 1068

OBJET/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014-BUDGET DE L'EAU-

Le maire présente aux conseillers le compte de gestion pour le budget de l'eau établi par madame le Trésorier.

Après avoir entendu l'exposé, les conseillers municipaux, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Approuvent le compte de gestion 2014 du budget de l'eau.

OBJET/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET DE L'EAU

Le maire présente aux conseillers municipaux le compte administratif 2014 du service de l'eau et sort pendant les débats et l'approbation.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuvent le compte administratif 2014 pour le budget de l'eau et constatent :

- Un excédent d'investissement cumulé d'un montant de 188 279.98 €
- Un excédent de fonctionnement cumulé pour le montant de 175 269.93 €
- Décident de reporter l'excédent de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 175 269.93 €
- Décident de reporter l'excédent d'investissement au compte 001 pour un montant de 188 279.98 €

OBJET/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 BUDGET DES CAVEAUX

Le maire présente aux conseillers municipaux le compte de gestion 2014 du budget caveaux établi par madame le Trésorier

Après avoir entendu le maire et en avoir délibéré, les conseillers municipaux à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuvent le compte de gestion 2014 du budget caveaux

OBJET/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET DES CAVEAUX

Le maire présente aux conseillers municipaux le compte administratif 2014 pour le budget des caveaux et sort de la salle pendant les débats et l'approbation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuvent le compte administratif 2014 pour le budget des caveaux
- Constatent un déficit d'investissement au compte 001 d'un montant de 1524.50 € compensé par le stock
- Constatent un déficit de fonctionnement au compte 002 d'un montant de 1.59 €

OBJET/ VOTE DU TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR 2015

Le maire propose aux conseillers municipaux de voter sans augmentation le taux des contributions directes pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré les conseillers municipaux à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Décident de ne pas augmenter le taux des contributions directes pour l'année 2015
- Votent comme suit les taux des taxes

TAXES	TAUX (%)
Taxe d'habitation	9.48
Foncier bâti	20.26
Foncier non bâti	30.76

OBJET/ VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le maire dresse la liste des associations qui ont demandé à la commune une subvention pour l'année 2015.

Après en avoir débattu et délibéré, les conseillers municipaux présents ou représentés votent comme suit le montant des subventions allouées aux associations (compte 6574).

Pendant le vote de la subvention attribuée à l'office du tourisme madame Sandrine BOISSE sort de la salle.

Nom de l'association	Montant de la subvention
AMAC	100
ADMR (Aide à domicile en milieu rural)	2000
Amicale pompiers de Barcelonnette	450
Anciens Maquisards & Résistants Ubaye	100
Action Sportive Ecole Molanès	1400
AUDACCE	400
Basket Club de Barcelonnette	80
Bridgeur de Pra-Loup	700
Caisse Personnel Communal	1500

CCOPL	22000
CCOPL (délibération du 8 janvier 2015)	2000
Crèche des Marmots (multi-accueil)	10250
Ensemble Ubaye	200
Escola de la Valéia	50
FNACA	100
Fondus de l'Ubaye	150
Golf du Bois Chenu	900
Judo Club de l'Ubaye	950
La boule de neige Pra-Loup	650
Les Gais Fourniers	850
Quadeurs de Pra-Loup	450
Planète jeunes (maison des jeunes Barcelonnette)	80
Ski academie	4000
Tennis Club de Barcelonnette	130
Tennis Club de Pra-Loup/Molanès	14500
Office du Tourisme de Pra-Loup	423000
Club Alpin Français	50
Club ESF les Loups Rouges	1000
Piscine Ubayenne	50
Total attribué	488 090
Reste à attribuer	1910
Total général	490 000

Pour la subvention AUDACCE Sandrine BOISSE vote contre MEYRAN Jean Jacques s'abstient.

Pour la subvention CCOPL Yannick DEBEUX qui a le pouvoir de Christian GARINIO s'abstient Sandrine BOISSE s'abstient

Pour la subvention Ski Académie s'abstiennent MEYRAN Jean-Jacques et ALLEMANDI Gérard Votent contre Sandrine BOISSE, Sylvain VERDIER qui a le pouvoir de Bruno VAGINAY, Yannick DEBEUX qui a le pouvoir de Christian GARINO

Pour la subvention les Loup Rouges votent contre Sandrine BOISSE DEBEUX Yannick qui a le pouvoir de Christian GARINO et Sylvain VEERDIER qui a le pouvoir de Bruno VAGINAY, s'abstiennent CHAUVET Céline et MEYRAN Jean Jacques.

L'ensemble des autres subventions sont votées à l'unanimité.

OBJET/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 POUR LA COMMUNE

Le maire présente aux conseillers le budget primitif 2015 de la commune.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir débattu et délibéré, les conseillers municipaux présents ou représentés,

- Votent le budget primitif 2015 de la commune, Monsieur DEBEUX Yannick ayant le pouvoir de monsieur Christian GARINO s'abstient, Madame Sandrine BOISSE s'abstient, comme suit et précisent que celui-ci est voté par opération en section d'investissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	3 351 038 €
	RECETTES	3 351 038 €
SECTION D INVESTISSEMENT	DEPENSES	1 389 020 €
	RECETTES	1 389 020 €

Il est précisé que le compte 012 du budget (charges et rémunération du personnel) comprend les rémunérations annuelles et une somme égale à la prime qui est versée aux agents relevant de la CNRACL chaque année avec le salaire du mois de janvier (dont le montant est égale au salaire brut du mois de décembre précédent ou du dernier mois travaillé). Cette prime est accordée aux agents communaux suite à la décision prise par délibération du conseil du 12 septembre 1997.

Il est également précisé les points suivants :

- Que la participation de la commune au Syndicat Mixte d'Aménagement de Pra-Loup (télémix et le tapis urbain) a été payée par erreur en 2014 au compte 6554 (section de fonctionnement) alors qu'elle aurait dû être mandatée au compte 2041582 (section d'investissement) s'agissant d'un fonds de concours. Le BP 2015 prévoit donc l'annulation du mandatement 2014 et sa réémission à la section d'investissement. Ce fonds de

concours étant versé à un organisme public, le conseil municipal décide d'amortir sur 15 ans les sommes mandatées à compter de N+1

- Que les fonds de concours versés par la commune à des organismes publics seront également amortis sur 15 ans à compter du N+1

OBJET/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 SERVICE DE L'EAU

Le maire présente aux conseillers municipaux le budget de l'eau pour l'année 2015.

Après débat et délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, les conseillers municipaux votent comme suit le budget de l'eau.

SECTION D'EXPLOITATION	DEPENSES	242 259 €
	RECETTES	242 259 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	439 675 €
	RECETTES	439 675 €

OBJET/ VOTE DU BUDGET 2015 SERVICE CAVEAUX

Le maire présente aux conseillers municipaux le budget 2015 pour le service caveaux.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres présents ou représentés, les conseillers votent le budget caveaux 2015 comme suit :

SECTION D EXPLOITATION	DEPENSES	36 928 €
	RECETTES	36 928 €
SECTION D INVESTISSEMENT	DEPENSES	20 024.50 €
	RECETTES	20 024.50 €

OBJET/ NOMINATION D UN MEMBRE DU CONSEIL POUR SIEGER AU CONSEIL D ADMINISTRATION DU CLUB CULTUREL OMNISPORTS DE PRA LOUP

Le maire explique que les statuts du Club Omnisports de Pra-Loup prévoient qu'un membre du conseil municipal siège au conseil d'administration du club.

Considérant que le conseil municipal a été renouvelé en 2014 et que le CCOPL a changé de présidente et de conseil d'administration, il est nécessaire de nommer un représentant du conseil au sein de ce club.

Se présente : Monsieur Patrick BOUVET

Il est ensuite procédé au vote à mainlevée

A l'unanimité monsieur Patrick BOUVET est nommé pour siéger au conseil d'administration du CCOPL

OBJET/ PLAN DE FINANCEMENT DANS LA CADRE DE LA DETR, POUR LA RESTRUCTURATION DE LA CHAUSSEE A L' ENTREE DE LA STATION DE PRA LOUP POUR L' ARRIVEE DU TOUR DE FRANCE

La station de Pra-Loup reçoit le 22 juillet 2015 une étape du Tour de France. Il est nécessaire de restructurer la chaussée pour permettre aux cyclistes une arrivée en toute sécurité.

Le maire propose de solliciter une aide financière dans le cadre de la DETR.

Après en avoir discuté et délibéré les conseillers municipaux à l'unanimité des membres présents ou représentés adoptent le plan de financement ci-dessous :

- DETR16 050 (30 %)
- SUBVENTION CONSEIL GENERAL.....26 750 (50 %)
- AUTOFINANCEMENT COMMUNE.....10 700 (20 %)
- Montant HT.....53 500 €

La TVA sera supportée par la commune.